

Dans le cadre de sa mission de soutien aux entreprises genevoises, l'Office de Promotion des Industries et des Technologies (OPI) lance chaque année deux appels à projets pour encourager l'innovation, la collaboration avec les hautes écoles et le développement technologique.

Ce dispositif accompagne les entreprises à travers deux phases clés du développement, en s'appuyant sur la progression des niveaux de maturité technologique (Technology Readiness Level – TRL)



1. Étude de faisabilité

TRL 1 à 3 : cette première phase explore et valide le potentiel d'une idée innovante. Elle permet d'évaluer la faisabilité technique, économique ou organisationnelle du projet, d'identifier les principaux enjeux, risques et opportunités mais également de poser les bases d'un développement structuré.

2. Projet pilote

TRL 4 à 6 : une fois la faisabilité confirmée, la deuxième phase consiste à réaliser un projet pilote. Cette étape permet de tester la solution dans un environnement réel, d'en valider les performances et de préparer un éventuel passage à l'échelle industrielle.

Le déploiement ou l'industrialisation de la solution (**TRL 7 à 9**), n'est pas financée dans le cadre des appels à projets OPI. Toutefois, l'Office peut accompagner les entreprises dans la recherche de partenaires ou de dispositifs adaptés.

Grâce à cette approche progressive, les entreprises genevoises bénéficient d'un accompagnement structuré, de l'idée initiale à la validation en conditions réelles, avec un accès facilité aux ressources nécessaires pour franchir les premières étapes du développement d'un projet industriel.

Qui peut postuler ?

- Toute entreprise (y compris association ou fondation) inscrite au Registre du commerce du canton de Genève et exerçant principalement ses activités dans le canton.
 - N.B. : une société ne peut obtenir un subside que tous les deux ans.
- L'entreprise doit être financièrement saine, structurée, offrir des conditions de travail respectant la législation et agir de manière responsable sur le plan social et environnemental.

1. Étude de faisabilité – EdF

Un subside d'un montant maximum de CHF 15'000.- (TTC) peut être obtenu pour financer votre projet d'innovation en collaboration avec une haute école (UNIGE, HES-SO Genève).

Le partenaire industriel doit apporter une participation d'au moins 50% du coût total du projet, sous forme de financement direct, de fourniture de matériel ou d'heures de travail (« in kind »).

Quels projets sont soutenus ?

- Projets collaboratifs impliquant une haute école genevoise, sous la forme d'un mandat financé par le subside (étude de type Proof of Concept – PoC).
- Projets s'inscrivant dans une démarche d'innovation technologique ou d'usage, que ce soit pour un produit ou un service.
- L'étude de faisabilité doit permettre de franchir une étape clé et d'ouvrir la voie à un projet de plus grande envergure ou à un déploiement ultérieur.

Procédure

Les entreprises intéressées peuvent demander un premier entretien pour pré-évaluer leur projet d'étude de faisabilité. Pour cela, il suffit de prendre rendez-vous par e-mail à etude@opi.ch.

Après cet échange (facultatif), le [dossier de soumission d'étude de faisabilité](#) (disponible en ligne) peut être rempli et transmis par mail à etude@opi.ch, avant le 15 avril de l'année en cours, aux formats Word et PDF.

Évaluation de l'étude de faisabilité

Les dossiers sont évalués selon trois grands critères :

- **Viabilité de l'étude**
Appréciation générale du projet, qualité de la présentation et capacité de l'entreprise à mener et intégrer les résultats de l'étude.
- **Caractère innovant**
Degré de nouveauté du projet, qu'il s'agisse d'un processus, d'un produit ou d'un modèle d'affaires.
- **Création de valeur à long terme**
Potentiel du projet à générer de la valeur durable : chiffre d'affaires, création d'emplois, contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD).

Les résultats sont communiqués au début du mois de juin.

2. Fonds Installation Pilote – FIP

Le Fonds Installation Pilote (FIP) soutient les PME industrielles du canton de Genève dans la réalisation de projets pilotes innovants, en attribuant des bourses pouvant aller jusqu'à CHF 50'000 (TTC).

Ce fonds vise à aider les entreprises à valider concrètement le potentiel de leur innovation, en finançant le développement d'outils, de prototypes ou d'installations pilotes, qu'ils soient physiques et/ou numériques.

Le FIP intervient après les études de faisabilité, pour accompagner les entreprises genevoises dans une étape clé de la concrétisation de leurs projets, en facilitant l'accès à un premier financement.

Quels projets sont soutenus ?

- Projets innovants en phase de démarrage, portés par des entreprises industrielles, idéalement en partenariat avec une haute école genevoise et/ou un partenaire d'implémentation (bureau d'études, partenaire industriel, ...).
- Le projet doit viser le lancement d'un nouveau produit, service ou processus répondant à un besoin concret de l'entreprise, avec un potentiel de marché et une faisabilité technique démontrée.
- L'entreprise doit fournir un rapport d'étude de faisabilité (qui restera confidentiel), réalisé en interne, par un bureau externe ou avec le soutien d'Innosuisse, de l'OPI, d'un chèque d'innovation ou tout autre dispositif équivalent.

Procédure

Avant toute soumission, un rendez-vous avec l'OPI doit être organisé afin de réaliser la pré-sélection et cadrer le projet (juin à septembre). Ce rendez-vous doit être pris par e-mail à etude@opi.ch.

À l'issue de cet échange, si l'éligibilité est confirmée, le dossier de soumission à compléter vous sera transmis.

Le dossier de soumission FIP doit ensuite être envoyé par mail à etude@opi.ch, avant le 15 octobre de l'année en cours, aux formats Word et PDF.

Le dossier doit inclure :

- le document de soumission complété (Word et PDF)
- le tableau de suivi des *workpackages* ([disponible en ligne](#))
- le rapport d'étude de faisabilité
- les éventuelles lettres d'engagement du ou des partenaires

Évaluation du projet pilote

Après réception du dossier, l'OPI évalue les projets en fonction des critères hiérarchisés suivants, (le premier critère ayant le poids le plus important) :

- Faisabilité technique
- Projet reposant sur une innovation technologique et/ou du modèle d'affaires
- Qualité de la soumission (documentation du projet) et clarté des objectifs
- Qualité et engagement personnel (en termes de temps et financiers) du porteur de projet
- Pertinence du projet notamment sous l'angle de sa viabilité économique
- Dimension collaborative
- Recours à l'open innovation
- Dimension durable du projet (Objectifs de Développement Durables – ODDs).

Les résultats sont communiqués au début du mois de décembre.